

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2019

PRÉSENTS : Mmes Christine NÉMOZ, Catherine TEILLON, Danielle FAVIER, Dominique GADOU, Monique PERRIOL, Gésabelle GIROUD, Isabelle COURTIAL, MM. Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, André CHABERT, Gérald REVEYRAND, Bernard PIÉGAY, Gérard CHABOUD-GRILÉ, Aimé VUAILLAT, Jean-Marc GUILLET,

ABSENTS (excusés) : Mme Martine MÉRAUD, avec pouvoir à Mme Christine NEMOZ,

M. Guillaume ARRU-GALLART avec pouvoir à M. Jean BELANTAN,

M. Damien RIGOLLET.

Secrétaire de séance : Madame Christine NEMOZ.

### **I. URBANISME**

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

#### **Certificats d'urbanisme**

✚ M. Gérard BREYMAND : construction de maisons : avis défavorable.

#### **Déclarations préalables**

- ✚ ATC France : construction d'un pylône, pillardin,
- ✚ M. Bruno COMPAGNON Bernadette CHARASSE : pose d'une clôture, rue de l'an 524,
- ✚ Mme Jeannine ROUX : division de propriété, rue des fontainiers,
- ✚ M. Christian GERMAIN : pose de vélux, route des douanes,
- ✚ M. Gilles BURFIN : pose de panneaux photovoltaïques, montée rambaud, M.
- ✚ Nizar ALOUI : pose d'une clôture, rue des fontainiers,
- ✚ M. Aurélien BUYAT : modification de façade, rue du gilin,
- ✚ M. Patrice BELGRADO : création d'ouverture, chemin des sources.

#### **Permis de construire**

- ✚ M. Julien JACQUET : construction d'une maison, rue du cholard,
- ✚ Mme Cristel VERNER : construction d'une maison, rue du gilin,
- ✚ M. Cyril PITON : construction d'une maison, rue de la ferme.

### **II. CONVENTION ASVH**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a possibilité d'utiliser le personnel d'animation de l'AS VEZERONCE-HUERT lors du temps de surveillance de la restauration scolaire.

Une convention de mise à disposition de personnel pourrait être signée entre L'Association AS VEZERONCE-HUERT et la commune. Monsieur Quentin GROS, employé de L'Association AS VEZERONCE-HUERT serait affecté à la garderie périscolaire durant la pause méridienne des enfants scolarisés et prenant leur déjeuner au restaurant scolaire de la commune de VEZERONCE-CURTIN. La convention serait conclue pour une durée déterminée du 2 septembre 2019 au 31 décembre 2019 inclus, les lundis, mardis, jeudis et

vendredis de 11 h 45 à 13 h 30 (soit 7 heures hebdomadaires) sauf pendant les vacances scolaires.

Toute modification ou renouvellement ferait l'objet d'un avenant.

La commune de VEZERONCE-CURTIN remboursera à L'Association AS VEZERONCE-HUERT, sur présentation de factures périodiques, deux à trois fois par an, les charges de personnel mis à disposition correspondant à 12,40€ de l'heure effectuée par Monsieur Quentin GROS.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour cette convention. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre L'Association AS VEZERONCE-HUERT et la commune.

### **III. VENTE LOGEMENTS PLURALIS**

PLURALIS souhaite vendre les maisons du Suppay.

Avis favorable du Conseil municipal.

### **IV. DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune peut déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour le projet d'aménagement de sécurité chemin des alouettes à la ZA de la levaz basse (RD16) dans le cadre des amendes de police.

La réalisation de ces travaux permettrait des accès sécurisés pour tous les usagers. Ces travaux seront réalisés le deuxième semestre 2020.

Le coût du projet s'élève à 110 600 € H. T. et serait financé selon les modalités suivantes :

Subvention Département de l'Isère : 44 240 € H. T.

Fonds propres de la commune : 66 360 € H. T.

Après discussion le Conseil Municipal approuve le projet et demande à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention.

Il sera également demandé au Département de l'Isère, une subvention pour des travaux de réfection dans les classes de l'Espace Culturel Condorcet au titre du plan école à hauteur de 60 %.

### **V. VENTE DE LOTS A BATIR AU CHOLARD**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des projets de ventes de terrains à :

✚ Mme et M. Bernadette et Yves RAMPON domiciliés 103 route des penas à BALANOD (Jura).

Un terrain situé rue du cholard d'une superficie de 714 m<sup>2</sup> (B 1279 : 700 M<sup>2</sup> et B 1282 : 14 M<sup>2</sup>) pour un montant de 67 000 €.

✚ Mmes Angélique et Aurélie CURTAT-MUZARD domiciliées 10 rue de la chapelle à TIGNIEU-JAMEYZIEU (Isère).

Un terrain situé rue du cholard d'une superficie de 713 m<sup>2</sup> (B 1280 : 700 M<sup>2</sup> et B 1283 : 13 M<sup>2</sup>) pour un montant de 67 000 €.

Les terrains seront vendus viabilisés (eau, assainissement et électricité).

Après discussion et vote à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide la vente des tènements ci-dessus désignés. Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur André CHABERT, adjoint, à signer tous documents nécessaires à ces ventes.

## **VI. ACQUISITION DE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir des terrains le long de la RD 19 à CHARRAY pour améliorer la sécurité routière aux frères DOLCI, Jean-Claude et André, domiciliés à SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR. Une superficie de 4 972 m<sup>2</sup> (parcelles D 717 (3 523 m<sup>2</sup>) – 1109 (855 m<sup>2</sup>)– 1110 (594 m<sup>2</sup>)) pourrait être acquise par la commune.

Après discussion et vote à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'acquérir le tènement ci-dessus désigné au prix de 5 000 €. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur André CHABERT, adjoint, à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

## **VII. CONTRAT DE PRET A USAGE**

Un contrat de prêt à usage sera signé à M. Pascal BELANTAN pour la parcelle B 1284 au cholard.

## **VIII. DEVIS PARKING MAIRIE**

Lot eaux pluviales :Entreprise BEAUD :	10 833,60 € TTC.
Entreprise PAILLET :	8 667,00 € TTC
Lot parking partiel : Entreprise BEAUD :	37 363,80 € TTC.
Entreprise PAILLET :	42 849,00 € TTC

Les entreprises moins-disantes sont retenues pour chaque lot.

Les travaux seront réalisés durant les vacances scolaires de Toussaint

## **IX. MOUVEMENT DE PERSONNEL**

Monsieur Jocelyn DELPLACE a remplacé Monsieur Hubert GAUTHIER depuis le 01/08/2019.

Monsieur David GILLET quittera les services techniques à la fin du mois.

## **X. SUJETS DIVERS**

### **STEP**

Les travaux sont en phase finale.

### **PROJET COLOMBIN**

Un projet doit être rendu pour la fin du mois.

### **CONSEIL MUNICIPAL ENFANT**

Cette année 4 postes sont à pourvoir. 7 candidats se sont manifestés : les élections seront le 26 septembre 2019.

L'Assemblée plénière se tiendra le 17 octobre 2019 à 18 h 30.

**RECEPTION NOUVEAUX ARRIVANTS** : le 4 octobre 2019 à 18 h 30 en mairie.

**VESTIAIRE DU STADE** : Le permis de construire est en cours d'instruction, les travaux devraient débuter début 2020.

**REUNION D'APPROBATION DU SCOT** : le 3 octobre 2019.

**COMMISSION PLU** : réunion le 26 septembre 2019 avec les publics associés : le PLU devrait être arrêté en fin d'année.